



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (A/66/354/Add.6). Le rapport contient les prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Durant l'examen du projet, la Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations et des explications complémentaires.

2. La MANUL a été créée par la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité pour une période initiale de trois mois s'achevant le 15 décembre 2011. Elle était mandatée pour épauler et soutenir les efforts faits par la Libye afin de : a) rétablir l'ordre et la sécurité publics et promouvoir l'état de droit; b) entamer une concertation politique sans exclusive, encourager la réconciliation nationale, et lancer la rédaction de la constitution et le processus électoral; c) étendre l'autorité de l'État, notamment en renforçant les institutions responsabilisées qui commencent à se constituer et en rétablissant les services publics; d) défendre et protéger les droits de l'homme, notamment ceux des personnes appartenant à des groupes vulnérables, et soutenir la justice transitionnelle; e) prendre les mesures immédiates voulues pour relancer l'économie; et f) coordonner l'appui qui pourrait le cas échéant être demandé à d'autres intervenants multilatéraux et bilatéraux. Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général précise qu'il est prévu d'organiser de nouvelles consultations avec les interlocuteurs libyens pour définir la pleine portée et la nature de l'appui de l'ONU, qui seront exposées dans le rapport qui sera présenté au Conseil de sécurité en décembre 2011 (voir par. 5 ci-dessous).



3. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 3 de son rapport, le Comité consultatif, a dans une lettre du 4 octobre 2011, approuvé la demande formulée par le Contrôleur, en application de la résolution 64/246 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, concernant l'engagement d'un montant ne dépassant pas 10 millions de dollars destiné à couvrir les besoins les plus pressants de la MANUL au cours de la période initiale de trois mois, y compris les effectifs provisoires proposés, à savoir 196 emplois de temporaire, dont 146 pour du personnel recruté sur le plan international et 50 pour du personnel recruté sur le plan national, qui seront progressivement déployés à Tripoli et à Benghazi. À sa demande, le Comité a reçu un état actualisé des dépenses duquel il ressort que, au 25 novembre, la Mission avait engagé des dépenses d'un montant net de 7 116 200 dollars et que le montant total des dépenses prévu pour la période allant du 16 septembre au 31 décembre 2011 atteindrait 9 788 700 dollars (voir annexe).

4. Pour 2012, le montant estimatif des dépenses de la MANUL s'élève à 32 575 800 dollars nets (36 145 200 dollars bruts), somme qui permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (21 801 100 dollars) pour un effectif proposé de 242 emplois de temporaire, les frais de voyage (779 700 dollars), les installations et infrastructures (998 100 dollars), les transports terrestres (664 500 dollars), les transports aériens (1 996 100 dollars), les communications (2 628 100 dollars), l'informatique (1 489 100 dollars), les frais médicaux (353 700 dollars) ainsi que des services, fournitures et matériel divers (1 865 400 dollars). Le détail des 242 emplois temporaires proposés est fourni au paragraphe 17 du rapport.

5. Le Comité consultatif note que, après lui avoir présenté le projet de budget de la MANUL pour 2012, le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité le rapport mentionné plus haut (S/2011/727), dans lequel il a indiqué que la prolongation du conflit avait retardé la formation du Gouvernement intérimaire et d'autres étapes essentielles au dialogue et à l'évaluation des besoins nécessaires pour la planification de la Mission. Le Secrétaire général a recommandé de proroger le mandat de trois mois, afin de pouvoir s'adresser une nouvelle fois au Conseil et lui présenter des propositions d'ajustement tenant compte des souhaits exprimés par le Gouvernement intérimaire en ce qui concerne l'appui futur de l'ONU. Durant l'examen du rapport sur les prévisions de dépenses par le Comité consultatif, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2022 (2011) prorogeant de trois mois le mandat de la MANUL. En complément des tâches définies dans la résolution 2009 (2011), le Conseil a décidé de confier pour mandat à la MANUL, en coordination et en consultation avec le Gouvernement de transition libyen, d'accompagner et de soutenir la Libye en ce qu'elle fait pour prévenir la prolifération d'armements et de matériel connexe de tous types, notamment de missiles sol-air portables. Il a dit qu'il attendait avec intérêt l'évaluation des besoins que la MANUL et le Gouvernement de transition libyen, en coopération avec tous les partenaires internationaux intéressés, notamment les institutions financières internationales, doivent présenter d'ici au 16 mars 2012, l'idée étant de permettre à l'ONU de continuer d'assurer la coordination de l'aide internationale au Gouvernement de transition libyen compte tenu de ses besoins.

6. Étant donné que l'évaluation des besoins pour la planification de la Mission se poursuit et que le Secrétaire général soumettra des propositions sur le mandat de la Mission au Conseil de sécurité en mars 2012, le Comité consultatif considère que, les conditions sur le terrain étant encore en train d'évoluer, il serait prématuré d'adopter un budget complet et de mettre sur pied le tableau d'effectifs proposé pour la période allant du 1^{er} janvier au

31 décembre 2012. Il conviendrait, une fois que le Conseil aura pris une décision sur la base du rapport susmentionné en mars 2012, de demander au Secrétaire général de soumettre un projet de budget révisé qui contienne des propositions de tableaux d'effectifs intégralement justifiées et un organigramme adapté au mandat de la Mission. Afin de prévoir suffisamment de temps pour établir et adopter le budget révisé, le Comité considère que le Secrétaire général devrait dès à présent se voir octroyer le temps et les ressources dont il a besoin.

7. Compte tenu de l'historique des dépenses de la Mission en 2011 et des propositions du Secrétaire général pour 2012, qui sont fondées sur la prorogation du mandat actuel par la résolution 2009 (2011) (voir A/66/354/Add.6, par. 4), le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 16 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MANUL pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 et que les ressources nécessitées par la Mission après le 15 mars 2012 lui soient allouées en fonction de la prorogation de son mandat. Il précise que sa recommandation ne préjuge en aucune manière de la position qu'il pourrait adopter en ce qui concerne la structure, le tableau d'effectifs ou d'autres ressources de la MANUL, sous réserve des décisions à venir du Conseil de sécurité. Il compte que dans le prochain projet de budget qu'il présentera, le Secrétaire général fournira le détail de l'utilisation des ressources octroyées pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

Annexe

Montant estimatif des dépenses engagées par la MANUL pour 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Montant alloué 2011 (1)</i>	<i>Dépenses effectives au 25 novembre (2)</i>	<i>Solde inutilisé au 25 novembre (3) = (1) - (2)</i>	<i>Dépenses prévues au 31 décembre (4)</i>	Total des dépenses prévues pour 2011 (5) = (2) + (4)	<i>Solde inutilisé au 31 décembre (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart en pourcentage^a (7) = (6) / (1)</i>
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	1 470,8	256,3	1 214,6	690,3	946,6	524,3	36
Personnel recruté sur le plan national	148,6	–	148,6	–	–	148,6	100
Total partiel	1 619,4	256,3	1 363,1	690,3	946,6	672,8	42
Dépenses opérationnelles							
Voyages	150,8	–	150,8	55,0	55,0	95,8	64
Installations et infrastructures	313,8	965,6	(651,8)	1 045,5	2 011,0	(1 697,2)	(541)
Transports terrestres	4 264,2	3 745,7	518,6	2,0	3 747,7	516,6	12
Transports aériens	655,9	478,7	177,2	398,9	877,6	(221,7)	(34)
Communications	1 473,1	945,5	527,5	200,8	1 146,3	326,7	22
Informatique	581,3	446,6	134,6	135,7	582,3	(1,1)	0
Santé	15,0	6,2	8,8	6,2	12,5	2,5	17
Fournitures, services et matériel divers	888,1	271,7	616,4	138,1	409,8	478,4	54
Total partiel	8 342,1	6 859,9	1 482,2	1 982,2	8 842,1	(500,0)	(6)
Montant net	9 961,5	7 116,2	2 845,3	2 672,5	9 788,7	172,8	2

^a Le montant total des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre est estimé à 9,8 millions de dollars, somme qui tient compte des économies réalisées au titre des dépenses de personnel, soit environ 673 000 dollars, en raison principalement du retard pris dans le recrutement et le déploiement du personnel de la Mission recruté sur le plan international, comme en témoigne le nombre important de membres du personnel qui sont en détachement (43 sur 59). Les économies réalisées sont en partie contrebalancées par les frais associés aux détachements (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance). L'augmentation des dépenses opérationnelles s'explique par trois facteurs principaux : des frais de location plus élevés que prévu pour les bureaux et logements utilisés durant le déploiement initial de la Mission avant la mise à disposition d'installations par le gouvernement hôte, des dépenses ponctuelles liées à la rénovation et remise en état des locaux mis à disposition par le gouvernement hôte et une utilisation plus importante que prévu de l'appui aérien.